



*Récits d'un passionné de l'histoire du Carladès  
M Lacalmontie.*

## **Le Rasement de la Citadelle LA PREPARATION DU RASEMENT**

vue à travers les dépenses qu'elle a occasionnées.

L'état des dépenses faites pour organiser la démolition de la forteresse de CARLAT permet d'avoir une bonne idée de la façon dont elle a été préparée. Voici une synthèse du certificat établi par le Seigneur Philippe du Plessis, Prévost, le 24 février 1604, pour permettre à Mr de Noailles<sup>1</sup> de se faire rembourser des frais qu'il avait engagés pour conduire le rasement.

«

Ayant reçu commission de Sa Majesté pour raser le château de Carlat, Monsieur de Noailles - Gouverneur et Lieutenant général du Hault Auvergne- envoie aussitôt<sup>2</sup> son secrétaire Monsieur LACOMBE à la Cour, pour s'assurer auprès du Roy que celui-ci avait bien la volonté de raser la place de Carlat. Il en revient au bout d'un mois, porteur des réponses de sa Majesté et de Monsieur Potier de Gesvres dans leurs lettres des 12 et 14 février 1603. Il aurait dépensé pour son voyage 500 livres.

Monsieur de Noailles avait reçu la lettre lui donnant commission pour le rasement le 28 Janvier 1603. A la suite de quoi il s'est rendu à Aurillac, où il avait convoqué la plupart de la noblesse et autres gens compétents pour avoir leur avis. Puis, accompagné également des principaux responsables du Tiers Etat, il a amené tout le monde à Carlat, où il leur a fait part du contenu de la commission qu'il avait reçue, et qui prévoyait en outre de lever la somme de 45.000 livres<sup>3</sup> pour couvrir tous les frais du rasement. Il voulait donc avoir sur place le point de vue de tout le monde : peut-être pour vérifier si la citadelle pouvait bien être démolie sans aucun espoir de restauration possible, mais surtout sans doute pour s'assurer que cela pourrait se faire sans provoquer de troubles ou de désordres - car c'était un événement considérable pour la région.

Dix jours sur place ( ! ) ont été nécessaires pour faire le tour du problème, et recueillir l'avis de chacun. 800 livres ont été dépensées en cette occasion.

Le rapport de cette visite à Carlat a ensuite été porté par Monsieur Lacombe à Sa Majesté pour qu'elle puisse en tirer les conclusions et faire part en retour de ses intentions. Le Roy décide alors d'envoyer sur les lieux Monseigneur du Plessis<sup>4</sup>, commissaire de l'Artillerie. Monsieur Lacombe est revenu avec la réponse signée de Monsieur de Gesvres dans une lettre datée du 14 mai 1603. Pour ce voyage aller-retour, il aurait dépensé 400 livres.

Monsieur de Noailles a également envoyé un homme exprès à Messieurs les trésoriers de France, à Ryon (Riom), pour avoir leur accord sur l'imposition de la somme de 45.000 livres prévue dans la commission de Sa Majesté. Les trésoriers ayant refusé, il a fallu envoyer quelqu'un pour lever le refus. Tout cela a coûté 100 livres.

Il a fallu aussi transmettre ces faits à Sa Majesté pour pouvoir en poursuivre l'exécution (que de précautions ! Les trésoriers avaient-ils trouvé que la somme de 45.000 livres à prélever était vraiment excessive ?). On envoya donc un laquais rejoindre Monsieur Lacombe qui se trouvait alors à Monceaux (aujourd'hui dans Paris). Les frais se sont montés à 50 livres.

Monsieur du Plessis est donc venu à Carlat, et a fait son rapport au Roy. Il est venu avec une seconde commission datée du 31 Juillet 1603. A la suite de quoi, Monsieur de Noailles est allé sur place plusieurs fois, accompagné de toute la noblesse du pays et de toutes autres personnes compétentes pour les travaux à faire. Toutes ces démarches ont coûté 500 livres.

Suivit un nouveau voyage auprès des trésoriers de Ryon qui valut 50 livres.

»

---

Le roi, à la réception des rapports de M. du Plessis, ramena le montant de l'enveloppe pour le rasement à la somme de 12.000 livres, par une lettre qu'il lui adressa le 14 octobre 1603.

L'état des frais mentionnés ci-dessus a été rédigé par le secrétaire, Monsieur Lacombe, qui l'a fait certifier par Henry de Noailles, puis contresigner pour accord par Mr du Plessis le 24 février 1604. Il reconnaissait un total de 2.400 livres tournois de frais divers, à rembourser à Monsieur de Noailles. Cette somme était à prélever sur le total de 12.000 livres alloué par le roi pour tous les frais du rasement, après paiement des entrepreneurs et frais annexes.

Nota : Cette somme de 12.000 livres n'avait pas été "envoyée" par le roi aux comptables chargés de faire les règlements. A l'époque, on ne procédait pas de la sorte ! Elle était à prélever en impôts sur la région (comme l'avait si bien expliqué la lettre du roi du 14 Octobre 1603 à Mr du Plessis), par notre cher et bien aimé receveur ordinaire de nos tailles en l' Election du Haut Auvergne, Maître Blondin de Laroche.

---

1 Né en 1554, décédé en 1623. Marié le 22 juin 1578 avec Jeanne Germaine d'Espagne, il eut deux enfants : François (1584-1645), et Marthe Françoise (née en 1593).

Henri de Noailles était Gouverneur et Lieutenant général de Haute-Auvergne, c'est-à-dire le représentant du roi dans cette région. Et la Haute-Auvergne correspondait à peu près au Cantal d'aujourd'hui. On pourrait le comparer plus ou moins au préfet actuel, avec en plus le pouvoir militaire.

2 Il ne faut pas oublier qu'à cette époque la citadelle de Carlat était considérée comme une des plus puissantes forteresses du royaume. Envisager sa démolition était - tout au moins pour cette partie d'Auvergne - un événement considérable pour lequel Mr de Noailles préférerait prendre ses précautions. D'autant que par un curieux paradoxe, cette place forte, bien

qu'appartenant à la couronne, représentait pour toute la région une sorte de frein à la toute puissance royale. Surtout pour la noblesse d'Aurillac qui avait toujours essayé de dominer le Carladès, et qui avait appris à s'attirer les bonnes grâces de ses gouverneurs successifs. De plus, en ces années somme toute assez difficiles pour le royaume de France, il était préférable de s'assurer que le Roy était bien lui-même à l'origine du projet.

3 Il est possible aussi que Mr de Noailles ait été également gêné par l'importance de l'impôt à percevoir sur la province pour réaliser le projet, et qu'il ait craint que les gens d'Auvergne n'en soient amenés à s'opposer au rasement. En ne les brusquant pas, il leur laissait le temps de se faire à cette idée, et il était plus facile pour lui de les convaincre.

4 Le roi a dû trouver que M. de Noailles prenait vraiment trop de précautions et qu'il manquait de décision. Il a préféré s'assurer de la réussite de son projet en lui enjoignant quelqu'un de son entourage immédiat. Et Monsieur de Noailles a visiblement été soulagé de pouvoir décharger sa responsabilité sur un envoyé spécial, qui venait ainsi assumer les décisions, et s'assurer lui-même de la bonne marche du "razement".

M. de Noailles, tout en étant très fidèle au roi, semble avoir été très proche de la noblesse d'Aurillac, et avoir eu la faiblesse de ne pas trop vouloir lui déplaire ou s'opposer à elle. Il était plutôt apparemment un excellent diplomate. L'arrivée de M. du Plessis a été une aubaine qui lui a permis de concilier son devoir et ses relations.